

# Guide du bon voisinage



Centre de référence en agriculture  
et agroalimentaire du Québec

FONDS VÉGÉTAL



SPGBQ

SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
DE GRAINS BIOLOGIQUES DU QUÉBEC

AFFILIÉ À LA FANBQ



Fédération des  
producteurs de  
cultures commerciales  
du Québec

# Guide du bon voisinage

Les pratiques agricoles évoluent rapidement. Les nouvelles techniques de production nécessitent l'utilisation d'équipements de plus en plus performants ainsi que l'usage de produits variés. Pour respecter les normes de l'agriculture biologique et conserver leur certification, les producteurs bio doivent éviter la contamination de leurs champs par les OGM et la dérive de pesticides. Dans ce contexte, il apparaît essentiel qu'ils voient à instaurer des relations de bon voisinage avec les producteurs conventionnels pour favoriser une cohabitation harmonieuse.

Le bon voisinage est une responsabilité individuelle. Ainsi, il revient à chaque producteur d'agir de façon proactive auprès de ses voisins. Pour les aider dans cette tâche, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et le Syndicat des producteurs de grains biologiques, appuyé par la Fédération d'agriculture biologique du Québec, ont travaillé de concert pour produire ce *Guide du bon voisinage*. Ce document se veut un outil dynamique de sensibilisation. Il propose des moyens pour développer une meilleure communication. Bien qu'il s'adresse d'abord aux producteurs, il saura aussi intéresser les intervenants concernés par les risques associés aux différentes pratiques agricoles et les impacts que ces dernières peuvent avoir sur les marchés spécifiques.

Une démarche de bon voisinage passe par quelques étapes fort simples :

## 1. COMMUNIQUER POUR MIEUX COHABITER

Pour maintenir de bonnes relations avec vos voisins, vous êtes tenu, en tant que producteur bio, de les informer de votre mode de production et de ses particularités. Il faut réaliser cette démarche assez tôt pour prévenir les problèmes ou les incidents. Chaque visite ou appel devrait être consigné par écrit dans un registre des rencontres (voir l'exemple donné dans ce guide). De cette façon, on s'assure d'avoir un portrait précis des informations fournies ou des ententes réalisées et d'être entré en contact avec tous les voisins concernés. Cette démarche doit se faire dans le respect et l'ouverture. Il faut aussi laisser libre cours aux questions. En outre, il est important de rappeler à vos voisins d'aviser leur main-d'œuvre et les opérateurs à forfait de la présence de champs bio dans le voisinage.

## 2. EXPLIQUER LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Même s'il s'agit de rencontres individuelles de personnes que vous connaissez bien, il est important de bien se préparer. Lors de l'entretien, il faut prendre le temps d'expliquer ce qu'est la production biologique,

les risques que vous encourez en cas de contamination de vos champs et le fait que vous approvisionnez des marchés spécifiques. Il est aussi essentiel de mentionner à vos voisins qu'un champ bio contaminé (dérive de pesticides, OGM) peut perdre sa certification et que cela entraîne, le cas échéant, des conséquences coûteuses. Aidez-vous du *Plan de bon voisinage* pour expliquer la situation.

## 3. IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS FAVORABLES AU BON VOISINAGE

Utilisez le *Plan de bon voisinage* pour identifier avec votre interlocuteur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour assurer une cohabitation harmonieuse.

## 4. S'ENGAGER MUTUELLEMENT

### PARTAGER L'INFORMATION

Partagez l'information sur vos plans de culture et voyez les possibilités de synchroniser les rotations, d'utiliser des variétés de maïs de maturités différentes pour des champs voisins, de partager la zone tampon, etc. Remettez les documents pertinents (plan de ferme ou mini-plan de ferme, plan des lots certifiés, etc.) à vos voisins afin qu'ils les conservent comme aide-mémoire.

### PLACER DES PANCARTES DANS LES CHAMPS

Mettez toutes les chances de votre côté en plaçant des pancartes devant vos champs certifiés bio. Ainsi, l'opérateur du pulvérisateur sera informé de leur présence.

De telles pancartes sont disponibles auprès du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec ou de l'Association Cultures sans herbicide (voir le bon de commande).

## 5. ET SI MALGRÉ TOUT...

Aucun producteur n'est à l'abri d'une contamination accidentelle de ses champs, même lorsque toutes les étapes de la démarche de bon voisinage ont été suivies. Le cas échéant, il faut revoir l'ensemble du processus avec les parties concernées (voisins, intervenants, experts neutres) pour identifier la source du problème. Dans le cas d'un refus de responsabilité, il existe une procédure de recours. Pour plus d'information, consultez la liste des références de la section *Pour en savoir plus*.



# Plan de bon voisinage

PESTICIDES		
FACTEURS DE RISQUE	CONSÉQUENCES	MOYENS PRÉVENTIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dérive               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaporation gazeuse</li> <li>✓ Vent</li> <li>✓ Non respect de la distance séparatrice</li> <li>✓ Non respect des étiquettes</li> <li>✓ Arrosage à forfait / main-d'œuvre</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Perte possible de la certification du champ               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Perte de revenus</li> <li>✓ Perte de la certification bio pour plusieurs années</li> <li>✓ Augmentation des coûts d'inspection</li> <li>✓ Augmentation des coûts d'analyse (foliaire et sol)</li> </ul> </li> <li>→ Perte de rendement</li> <li>→ Plus grande complexité de l'entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identification               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pancartes</li> <li>✓ Plan de ferme lors de la rencontre avec les voisins</li> <li>✓ Présentation de la liste des champs</li> </ul> </li> <li>→ Éviter les applications par forts vents</li> <li>→ Ententes particulières avec les voisins               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bande tampon</li> <li>✓ Synchronisation des rotations</li> <li>✓ Haies brise-vent</li> </ul> </li> </ul>
OGM		
FACTEURS DE RISQUE	CONSÉQUENCES	MOYENS PRÉVENTIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contamination par le vent, les insectes, etc.               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non respect de la distance séparatrice</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Déclassement de la récolte</li> <li>→ Perte de revenus</li> <li>→ Plus grande complexité de l'entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identification               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pancartes</li> <li>✓ Plan de ferme lors de la rencontre avec les voisins</li> <li>✓ Présentation de la liste des champs</li> </ul> </li> <li>→ Ententes particulières avec les voisins               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bande tampon</li> <li>✓ Synchronisation des rotations</li> <li>✓ Haies brise-vent</li> <li>✓ Variétés de maturités différentes</li> <li>✓ Emplacement de zones de refuge</li> </ul> </li> </ul>
SENSIBILISATION SUR LES PRATIQUES CULTURALES		
FACTEURS DE RISQUE	CONSÉQUENCES	MOYENS PRÉVENTIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Propagation des mauvaises herbes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Ajustements de la stratégie de lutte aux mauvaises herbes pour le producteur conventionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Désherbage mécanique</li> <li>→ Rotation</li> <li>→ Bande tampon gazonnée ou cultures d'engrais verts</li> <li>→ Fauche des mauvaises herbes en bordure des champs avant leur maturité</li> </ul>

# Registre des rencontres de bon voisinage

ENTREPRISE	LOT	DATE

NOTES :

ENTREPRISE	LOT	DATE

NOTES :

ENTREPRISE	LOT	DATE

NOTES :

ENTREPRISE	LOT	DATE

NOTES :

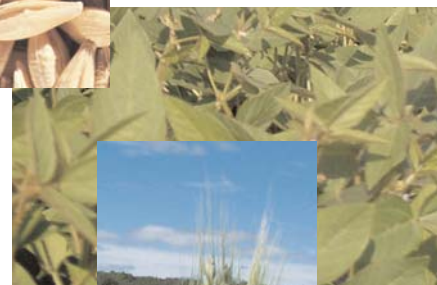
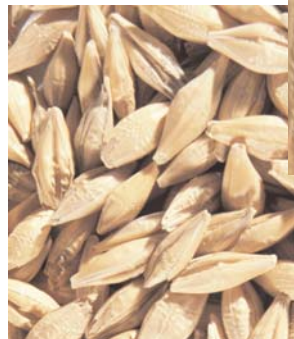
# Pour en savoir plus

## Quelques documents de référence utiles

- ✓ Recours en cas de dommages par une dérive d'herbicide  
[www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Action%20d%20c3%9a9rive%20GS.doc](http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Action%20d%20c3%9a9rive%20GS.doc)
- ✓ Environnement Canada, données météorologiques  
[www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climateData/Canada\\_f.html](http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climateData/Canada_f.html)
- ✓ Club Durasol, documentation sur les dérives d'herbicides  
[www.durasol.qc.ca/herbicides.asp](http://www.durasol.qc.ca/herbicides.asp)
- ✓ ARLA : étiquettes de pesticides  
<http://eddenet.pmra-arla.gc.ca/francais/4.0/4.01.asp>
- ✓ Céréales : Types particuliers de dommages par les herbicides  
[www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/6herb.ht](http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/6herb.ht)
- ✓ Soya : Dommages causés par les herbicides  
[www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/4herb.htm](http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/4herb.htm)
- ✓ Maïs : Blessures occasionnées par les herbicides  
[www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/3herbin.htm](http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/3herbin.htm)
- ✓ Guide des pratiques de conservation en grandes cultures (dérive, désherbage mécanique, OGM, etc.)  
[www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&lDdoc=911](http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&lDdoc=911)
- ✓ Répertoire 2004-2005 des traitements de protection des cultures  
[www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&lDdoc=1468](http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&lDdoc=1468)
- ✓ Grandes cultures - Trousse de transition vers l'agriculture biologique, bon voisinage, page 18  
[www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&lDdoc=1813](http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&lDdoc=1813)
- ✓ Cellule de veille OGM  
[www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/ogm-decembre05.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/ogm-decembre05.pdf)
- ✓ Guide de production biologique des grandes cultures  
[http://farmcentre.com/francais/products/product\\_master\\_f.htm?id=87](http://farmcentre.com/francais/products/product_master_f.htm?id=87)
- ✓ Cultiver de bonnes relations  
[http://farmcentre.com/francais/products/product\\_master\\_f.htm?id=63](http://farmcentre.com/francais/products/product_master_f.htm?id=63)
- ✓ Crop Life : document sur la coexistence  
[www.croplife.ca/francais/resourcecentre/resourcecentre.html](http://www.croplife.ca/francais/resourcecentre/resourcecentre.html)
- ✓ Introduction à l'agriculture biologique certifiée - 2<sup>e</sup> édition  
[http://farmcentre.com/francais/products/product\\_master\\_f.htm?id=47](http://farmcentre.com/francais/products/product_master_f.htm?id=47)

Vous pouvez télécharger des copies additionnelles de ce *Guide du bon voisinage* (complet ou ses parties : plan et registre de bon voisinage, bon de commande) à partir des sites Web suivants :

- ✓ [www.craaq.qc.ca](http://www.craaq.qc.ca) (dans la section *Documents en ligne*)
- ✓ [www.fpccq.qc.ca](http://www.fpccq.qc.ca) (dans la section *Dossiers spéciaux*) ou [www.fpccq.qc.ca/cgi-bin/bbsconsult.cgi?cat=20](http://www.fpccq.qc.ca/cgi-bin/bbsconsult.cgi?cat=20)
- ✓ [www.fabqbio.ca](http://www.fabqbio.ca) (dans la section *Info-Producteurs, Grains bios* sous la rubrique projet)



# Pancartes pour l'identification des champs bio

Dans le cadre du projet *Guide du bon voisinage*, le SPGBQ met à votre disposition des pancartes pour identifier les champs biologiques et ainsi réduire les risques de dérive de pesticides.

Ces pancartes sont offertes gratuitement pour une durée limitée. Elles sont disponibles aux trois points de distribution indiqués ci-dessous. Nous vous invitons à communiquer par téléphone ou par courriel avec le responsable du point de distribution le plus près de chez vous.

Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 100  
Longueuil (Québec)  
Contact : Geneviève Blain  
Téléphone : (450) 679-0540 poste 8211  
Courriel : fabq@upa.qc.ca

Ferme Halde  
842, chemin des Patriotes  
Saint-Mathias-sur-Richelieu (Québec)  
Contact : Simon Halde  
Téléphone : (450) 467-8049  
Courriel : shalde@videotron.ca

Ferme Belvache  
235, rang La Plaine  
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec)  
Contact : Guy Gauthier  
Téléphone : (514) 826-2728  
Courriel : guy.gauthier@belvache.ca

Il est possible d'obtenir ces pancartes par courrier postal si vous ne pouvez pas vous rendre à l'un de ces points de distribution. Les frais de port et de manutention sont de 3 \$ par pancarte. Pour en commander, veuillez utiliser le bon au verso.



**SPGBQ**  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
DE GRAINS BIOLOGIQUES DU QUÉBEC  
*Affilié à la FABQ*

## Bon de commande Pancartes pour l'identification des champs bio

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le faire parvenir à l'adresse suivante :

Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec  
Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Nom de l'entreprise :

---

Nom du producteur :

---

Adresse :

---

---

---

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre d'affiches désirées : \_\_\_\_\_ X 3 \$= \_\_\_\_\_

Les frais de port et de manutention sont de 3 \$ par pancarte. Veuillez libeller un chèque à l'attention du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec.